

Lettre de

Pervenche Berès

Votre Députée européenne
de la circonscription Ile-de-France

Numéro 1 • Avril-Mai 2013



Chère lectrice, cher lecteur,

de plus en plus souvent, l'Europe est observée comme un espace divisé, comme un espace de déséquilibre aussi bien économique que social. Au cours de la session d'avril, j'ai été frappée par sa dimension politique. En plénière, le Président de la République d'Irlande, Michael Higgins est venu rappeler aux députés européens leurs devoirs fondamentaux, incarner la démocratie, lutter contre la technocratie qui impose des solutions élaborées par des experts en bafouant les fondamentaux de ce qu'est le modèle européen.



Il a puisé dans les racines même de l'Europe pour nous rappeler que la véritable règle d'or dont nous devons nous servir pour combattre la crise économique et sociale, c'est celle de la démocratie. Il nous a invités à nous mobiliser pour que l'espace

public de démocratie que représente le Parlement européen soit visible et que nous nous servions des prochaines élections comme d'une chance pour redonner voix au chapitre à la démocratie qui seule peut redonner aux peuples d'Europe la fierté d'être européen et les moyens de surmonter cette crise.

A l'inverse de cette parole de conviction et d'espoir du Président irlandais, nous avons à nouveau débattu de la situation en Hongrie où pour la quatrième fois consécutive le Président Orban modifie la Constitution en bafouant les fondements de la démocratie. La Commission de Monsieur Barroso est à nouveau plus prompte à sanctionner des Etats qui ne respecteraient pas les règles dites d'or du déficit de la dette ou des comptes publics plutôt que d'utiliser l'article 7 de l'Union européenne qui permet de condamner ceux qui violent les droits fondamentaux. A l'instar de la situation qui existe au sein de la Commission, au Parlement européen, cette question oppose la droite et la gauche et dessine la toile de fond sur laquelle le débat européen s'engage un an avant la prochaine élection du Parlement européen. C'est dans ce contexte que les Socialistes français ont lancé leurs travaux autour d'une convention nationale qui devra nous permettre de porter un message clair et qui redonne à l'Europe son vrai visage, celui d'une démocratie au service d'un modèle social qui soit un espace de protection et porteur d'avenir pour tous. Je vous donne rendez-vous en juillet.

Parlement européen
Bât. Altiero Spinelli 14G206
60, rue Wiertz
B -1047 Bruxelles
Tel.: +32 (0)2 284 5777
pervenche.beres@europarl.europa.eu
<http://www.pervencheberes.fr>
<https://twitter.com/PervencheBeres>

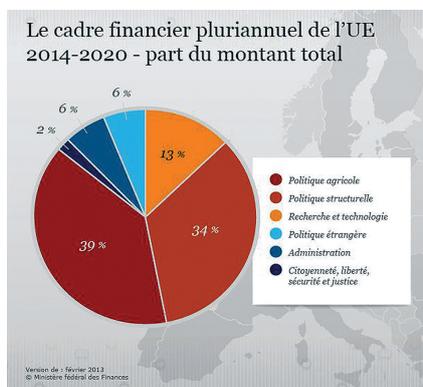


Groupe de l'alliance progressiste des
Socialistes & Démocrates
au Parlement européen

Négociation budgétaire : Le Parlement mène la bataille pour plus d'ambition européenne.

Après l'adoption par le Conseil européen, composé majoritairement de gouvernements conservateurs, le 8 février dernier des conclusions sur le cadre financier pluriannuel 2014-2020, le Parlement européen a refusé le 13 mars de donner son accord à ce texte en l'état. Il s'oppose ainsi à l'austérité programmée dans le futur budget européen, en conditionnant son accord à quatre avancées. Il souhaite :

- une clause de flexibilité qui permette d'ajuster le montant entre les chapitres budgétaires en fonction de l'évolution de la situation, des besoins ou de la réalité des réalisations ;
- une clause de révision qui permette de sortir du caractère absurde lié au décalage du calendrier qui conduit à ce qu'un parlement en fin de mandat (élu pour 5 ans) vote un budget (7 ans) pour le mandat suivant ;
- la nécessité de mettre en place de véritables ressources propres est le point



dur si l'on veut que le budget de l'Union sorte de la logique du juste retour et des égoïsmes nationaux et fasse vraiment vivre ce que doit être la valeur ajoutée européenne ;

- un budget véritablement orienté vers les dépenses d'avenir.

Parallèlement le Parlement européen continue de négocier 70 bases législatives qui permettent de définir les programmes auxquels ce budget sera consacré. Au titre de la commission de l'emploi et affaires sociales nous avons la responsabilité de quatre textes importants : le Fonds social européen (FSE), le Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD), le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) et le programme pour le changement social et l'innovation sociale.

Sur les trois premiers, les négociations en cours nous obligent à rester très vigilants. S'agissant du FSE, les conclusions du Conseil européen ont conduit fort heureusement à la mise en place d'une initiative en faveur de l'emploi des jeunes dotée d'un budget de 6 milliards d'euros dont 3 milliards pris sur le FSE. Il a également été décidé que le financement du FEAD serait inscrit dans le budget du FSE. Dans ces conditions, il est essentiel qu'au sein de la politique de cohésion l'enveloppe consacrée au Fonds social européen soit sanctuarisée

afin d'éviter que l'investissement dans les infrastructures et la construction soit privilégié au détriment de l'investissement social. C'est aujourd'hui un point de blocage dans la négociation entre le Parlement européen et le Conseil sur lequel nous demandons que la négociation s'engage au plus haut niveau afin d'avancer.

Concernant le FEAD, en dépit de ce qui a été acquis dans les conclusions du Conseil européen, grâce à l'action déterminée du Président de la République française, les Etats membres qui sont hostiles à ce programme essayent de diminuer la portée de l'accord obtenu y compris sur le montant arrêté de 2,5 milliards d'euros sur 7 ans, qui reste pourtant insuffisant.

Enfin pour le FEM, là aussi il s'agit d'une victoire de François Hollande et là aussi certains Etats membres cherchent à la remettre en question à l'occasion des négociations du texte législatif correspondant. Ils considèrent d'une certaine façon qu'ils ont rempli leur «quota social» en adoptant l'initiative pour soutenir la garantie jeunesse en faveur de l'emploi des jeunes et que le FEM en réalité viendrait en aide à des travailleurs dans des pays où l'accent devrait être mis sur les réformes «structurelles» qui ne sont pas suffisamment engagées. C'est dans ce contexte que les équipes autour des rapporteurs du Parlement européen dont j'ai la responsabilité, mènent les négociations avec détermination. ■

» Le Parlement européen a refusé le 13 mars dernier de donner son accord à ce texte en l'état. »

Vers une gouvernance des marchés financiers : Renforcer les fonds propres des banques.

Le Parlement européen a enfin adopté la Directive pour renforcer les fonds propres des banques, dite CRD IV (Capital Requirement Directive). C'est un texte important pour la régulation des banques.

Il permet de mettre en œuvre dans l'Union européenne les engagements pris dans le cadre du G20

pour renforcer et consolider les banques afin qu'elles renouent avec leur fonction première à savoir le financement de l'économie réelle et l'investissement permettant la création d'emploi.

Les socialistes au Parlement européen, comme ils l'avaient fait pour la taxation des transactions financières, ont pesé de tout leur poids pour qu'à l'occasion de cette négociation, des avancées significatives puissent être réalisées dans trois domaines.

Le premier, c'est le plafonnement des bonus des traders. Le Parlement européen a obtenu, avec le soutien du gouvernement français au Conseil, contre le gouvernement

conservateur britannique, l'obligation de plafonner ces bonus : ils ne pourront pas dépasser les rémunérations fixes. Seule une décision du Conseil d'administration permettrait au maximum d'en doubler les montants.

» Ces bonus ne pourront pas dépasser les rémunérations fixes. »

La seconde victoire porte sur la transparence. Désormais les banques devront donner le détail de leurs activités (chiffre d'affaires, effectifs,...) pays par pays. Nous devons poursuivre ce combat pour que la même victoire soit possible concernant les activités des multinationales et qu'avec la même détermination nous obtenions des résultats significatifs dans la lutte contre le secret bancaire.

Enfin, troisième avancée : le renforcement des fonds propres des banques. C'était l'objet même de ce texte afin d'assurer que les fonds propres des banques constituent une base suffisamment solide pour qu'elles exercent leur métier en prêtant à l'économie réelle. La crise avait révélé que beaucoup avaient une trop



grande exposition à des produits spéculatifs obligeant dans la crise la collectivité, et donc les contribuables, à les soutenir pour éviter la mise en péril de la stabilité de l'ensemble du système bancaire.

C'est sur cette base que l'Union européenne devra aussi être vigilante dans les négociations qu'elle entend mener avec les Etats-Unis. Ce pays a pris des engagements similaires au G20 et participe à l'élaboration du cadre de référence au Comité de Bale. Cependant, comme pour les précédentes réglementations décidées à l'échelle internationale en matière de fonds propres des banques, les Etats Unis n'entendent pas les traduire dans leur législation interne. Si l'Union européenne doit négocier un accord avec les Etats-Unis, cette question de la réciprocité dans l'application de la régulation bancaire doit être retenue par les Européens comme une condition nécessaire. ■